

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	21

Date de la convocation
07/05/2025

Date d'affichage
19/05/2025

Objet de la délibération
Médiathèque : Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique avec la Médiathèque Départementale du Doubs

Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, maire.

Étaient présents :

M. CALVAT Lylian, Mme CASTILLON Nathalie, M. CUCHE Jérôme, Mme BAUD GABLE Marlène, Mme GOMES Karine, Mme GROSGURIN Fanny, M. JUAREZ Emilio, M. FABREGUES Daniel, M. GAULARD Claude, M. MOREL Christian, M. MARÉCHAL Cyril, M. NICOLAS Franck, M. RIGAL Philippe, Mme SAUVONNET Nadine, Mme PRAOM Margaux, Mme BELLEVILLE Marion, M. Benoit VUILLEMIN

Étaient excusés donnant pouvoir :

**Mme RAHON-SIMON Delphine donnant pouvoir à M. MARECHAL Cyril
M. LECAILLE Marc donnant pouvoir à Mme GOMES Karine
M. PELLETIER Charles-Emmanuel donnant pouvoir à M. VUILLEMIN Benoit**

Était absent :

M. MALIVERNAY Jean-Baptiste

Mme GABLE Marlène a été désignée secrétaire de séance.

Rappel :

Pour continuer de proposer le meilleur et le plus grand nombre d'ouvrages aux habitants, et de faire rayonner la lecture publique sur son territoire, la Commune de Saône a signé une convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique avec la Médiathèque Départementale du Doubs, autorisée en Conseil Municipal du 6 avril 2017.

Cette convention est arrivée à échéance et il est proposé de la renouveler pour la période 2025-2029.

La convention nous oblige à remplir 4 objectifs :

- objectif n°1 : Concevoir et rédiger un projet culturel scientifique et social (PCSES)
- objectif n°2 : Pérenniser le poste salarié actuel
- objectif n°3 : Mettre en place une politique documentaire formalisée
- objectif n°4 : Développer des partenariats avec les acteurs locaux

En contrepartie, l'équipe de la Médiathèque de Saône (salariés et bénévoles) participe à des formations, bénéficie de l'expertise des agents de la médiathèque départementale, notamment concernant la restructuration de la médiathèque, ainsi que de propositions d'animations culturelles gratuitement (*en 2025 accueil de la Micro Folie Méli'art : 651 visiteurs sur 4 semaines*).

Cette convention permet également aux abonnés de la médiathèque de pouvoir accéder directement au fonds documentaire numérique de la Médiathèque Départementale du Doubs en plus des dépôts d'ouvrages physiques conséquents et renouvelés régulièrement.

En résumé ce partenariat garantit :

- les services de la Médiathèque départementale (outils d'animation et accompagnement de projets, ressources numériques) ;
- les possibilités de subventions MDD et DRAC sous réserve du respect des critères demandés ;
- l'accompagnement de la MDD pour un PCSES et la Politique documentaire.

Pour continuer à faire rayonner la lecture publique sur son territoire, ainsi que de développer l'accès à la culture aux habitants, leur garantissant le libre exercice de leurs droits culturels, il est, ainsi, proposé au Conseil Municipal le renouvellement de cette convention, exposée en annexe, pour une nouvelle période courant jusqu'à 2029.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;

VU la loi n° 2021-1041 du 5 août 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, qui réaffirme les missions fondamentales des bibliothèques en matière d'accès libre, égal et gratuit à la culture, à l'information et à la lecture ;

VU le Schéma départemental de lecture publique du Département du Doubs ;

VU la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique signée entre la commune de Saône et la Médiathèque Départementale du Doubs, autorisée en Conseil municipal en date du 6 avril 2017, aujourd'hui arrivée à échéance ;

VU le projet de renouvellement de cette convention pour la période 2025-2029, annexé à la présente délibération ;

VU l'avis favorable de la Commission 4 en date du 10 mars 2025 ;

Considérant le renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat de lecture publique avec la Médiathèque Départementale du Doubs comme nécessaire au bon fonctionnement de la médiathèque communale et au rayonnement de la lecture publique sur son territoire ;

Considérant qu'il permet de garantir un service public de lecture accessible, moderne et soutenu par des partenaires institutionnels ;

Considérant qu'il garantit à la population l'égal accès aux droits culturels ;

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 6 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'ADOPTER** la nouvelle convention passée avec la Médiathèque départementale.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le renouvellement de la Convention avec la Médiathèque Départementale du Doubs.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 13 mai 2025

M. le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



DESTINATAIRES :
PREFECTURE DE BESANÇON

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État